

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 29 MAI 2018**

**(Convocation du 22/05/2018)**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BELLAIL Rémi, M. AGNES Jean-Noël, M. BRIENS Dominique, M. FERREY Jean-François, M. GABRIELLE Jean-Pierre, Mme GAMBILLON Marie-Claire, M. HAMCHIN Thierry, Mme HAREL Anne, M. LEROUX Jacques et M. MARIE Marcel.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. DUREL Sébastien et M. OUITRE Florian.

**ETAIENT ABSENTS** : M. FREMOND Hervé, Mme HERMAN Marie-Laure et Mme JACQUES Nadia.

Secrétaire de séance : M. AGNES Jean-Noël.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente.

Les conseillers acceptent à l'unanimité.

**Ordre du jour de la séance**

1. Réflexion sur mise à disposition salle de convivialité : présentation activité « cirque » par Mme Gemin
2. Cantine : fixation des tarifs 2018/2019
3. Frais fonctionnement pause méridienne : décision sur participations relatives aux enfants de Gratot scolarisés à Muneville le Bingard d'une part et aux enfants de Muneville le Bingard scolarisés à Gratot d'autre part
4. Projet lotissement communal information sur le marché relatif au choix du maître d'œuvre et compte-rendu rencontre avec M. Herbin (SA HLM Coutances-Granville)
5. Compte-rendu des rendez-vous avec Mme Langlois (boulangerie) et M. Rouxel (Chambre des Métiers)
6. Devis aménagement eaux pluviales « la Sourcinière »

+ questions diverses

**- Réflexion sur mise à disposition salle de convivialité : présentation activité « cirque » par Mme Gemin :**

M. le Maire précise qu'un premier rendez-vous a eu lieu avec Mme Gemin accompagnée du secrétaire de l'association. Actuellement, cette activité existe à Coutances et à Gavray. La volonté serait de délocaliser une partie de cette activité sur notre commune de façon à éviter les multiples déménagements du matériel, Mme Gemin étant atteinte d'une sclérose en plaque et par conséquent, sujette à beaucoup de fatigue.

Mme Gemin accompagnée de la présidente, du trésorier et du secrétaire de l'association Patcha Alma Circus, vient se présenter. Elle évoque son parcours et sa formation puis présente plus précisément les activités proposées qui touchent cinq domaines : jonglerie, acrobatie, équilibre, domaine aérien et théâtre.

Le projet de planning est distribué. L'association aurait besoin de 7 créneaux représentant 8 heures par semaine. L'école de Gratot bénéficierait d'une heure et quart toutes les deux semaines le vendredi matin.

Les cours sont destinés aux enfants de 2 à 12 ans venant de différentes écoles ou de l'hôpital de Coutances.

La présentation étant terminée, les membres de l'association remercient les conseillers de leur accueil.

S'ensuit la détermination des conditions de l'éventuelle mise à disposition.

Les créneaux horaires proposés qui étaient les plus problématiques ont pu être facilement déplacés.

Le conseil juge que cette proposition est très intéressante car cette activité touche différents publics et cela va permettre de faire connaître la commune et sa salle de convivialité. Les conseillers prennent également en compte l'état de santé de Mme Gemin et souhaitent la soutenir dans son projet.

Il décide de proposer une mise à disposition de la salle de convivialité contre un « loyer de 30 € par semaine. En fonction de l'issue, une délibération sera prise lors du prochain conseil.

#### **- Fixation des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2018/2019 (Délibération 2018-005-001) :**

Mme Harel rappelle qu'il a été convenu que la commission extra-communale « cantine » émette des propositions qui seront force de proposition pour le conseil municipal. Cette commission s'est réunie le 26 avril dernier.

Actuellement les tarifs sont les suivants :

- 3.85 € pour les enfants prenant au moins 3 repas par semaine
- 4.40 € pour les enfants prenant seulement 2 repas dans la semaine
- 4.90 € pour le repas exceptionnel et les instituteurs

Lors de la commission « cantine » du 26 avril dernier, il a été proposé d'augmenter légèrement les tarifs pour atteindre les montants suivants :

- 3.90 € pour les enfants prenant au moins 3 repas par semaine
- 4.50 € pour les enfants prenant seulement 2 repas dans la semaine
- 5.05 € pour le repas exceptionnel et les instituteurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, les tarifs suivants :

- 3.90 € pour les enfants prenant au moins 3 repas par semaine
- 4.50 € pour les enfants prenant seulement 2 repas dans la semaine
- 5.05 € pour le repas exceptionnel et les instituteurs

Ces montants seront donc applicables à partir de la rentrée scolaire prochaine.

#### **- Frais fonctionnement pause méridienne : décision sur participations relatives aux enfants de Gratot scolarisés à Muneville le Bingard d'une part et aux enfants de Muneville le Bingard scolarisés à Gratot d'autre part – Délibération 2018-005-002 :**

La commune de Muneville le Bingard nous a transmis une convention de participation aux frais relatifs à la pause méridienne concernant Melle Lola Lecardonnel qui réside dans notre commune.

En cas d'accord, M. le Maire doit être autorisé à signer la convention.

Le même cas de figure se présente dans l'autre sens. En effet, Melle Eva Croulebois est domiciliée sur Muneville le Bingard et est scolarisée à l'école de Gratot.

Il conviendra donc de proposer à M. le Maire de Muneville le Bingard de signer la convention de participation qui prendrait effet à partir de la rentrée 2017.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE**

- M. le Maire à signer la convention de participation proposée par la commune de Muneville le Bingard pour les frais de la pause méridienne

- M. le Maire à demander la participation de la commune de Muneville le Bingard pour les frais de la pause méridienne concernant Melle Eva Croulebois.

**- Projet lotissement communal information sur le marché relatif au choix du maître d'œuvre et compte-rendu rencontre avec M. Herbin (SA HLM Coutances-Granville) :**

M. le Maire informe les conseillers que le marché à procédure adaptée qui va permettre de choisir l'équipe qui suivra ce projet, a été publié dans Ouest-France et la Manche libre la semaine dernière. La date limite de dépôt des offres a été fixée au 20 juin 2018 à 12h.

L'ouverture des plis se fera dans la foulée. Une convocation sera envoyée aux membres de la commission d'appel d'offres. M. Hamchin, titulaire, informe qu'il ne sera pas présent. M. Ferey va le remplacer.

Afin d'évoquer la possibilité d'intégrer des logements sociaux dans ce projet, M. Herbin (directeur SA HLM Coutances-Granville) est venu expliquer à M. Bellail et Mme Harel quelles étaient les modalités. M. Bellail donne lecture du courrier envoyé par la suite par M. Herbin.

La SA HLM Coutances-Granville achèterait des terrains à un prix qui ne dépasserait pas 5000 € par logement (250 à 300 m<sup>2</sup> de terrain). Ceux-ci devront être viabilisés et seront destinés à des personnes âgées ou handicapées.

Il y aura également la possibilité de proposer des habitations en location-accession. Il faudra également choisir les lots qui seront concernés par cette opération.

Le reste est totalement géré par les services de M. Herbin.

M. le Maire rappelle le rendez-vous avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) le 6 juin à 10h. Seront évoqués les aménagements du lotissement et des cimetières.

**- Compte-rendu des rendez-vous avec M. et Mme Langlois (boulangerie) et M. Rouxel (Chambre des Métiers) :**

M. le Maire informe les conseillers que M. et Mme Langlois (boulangerie) ont demandé à rencontrer les élus. Il a été fait part de leur intention de vendre le commerce.

De façon à préserver ce commerce, il est apparu judicieux de faire appel à M. Rouxel (Chambre des Métiers) pour obtenir des informations sur les solutions que pourraient apporter la commune.

Des précisions sur les termes de « fonds de commerce » et « murs » ont été apportées.

Il est décidé de visiter et de faire estimer les murs.

Aucune décision ne pourra cependant être prise dans l'immédiat.

**- Devis aménagement eaux pluviales « la Sourcinière » – Délibération 2018-005-003 :**

Suite aux travaux déjà effectués chez M. Enguerrand, Mme Fauvel a demandé également qu'un aménagement soit réalisé pour sa location.

Lors d'une visite sur place, il est en effet apparu judicieux de modifier l'accotement en posant un caniveau à grille.

Le montant du devis de l'entreprise Lehodey est de 920 € HT soit 1104 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE

Le devis de l'entreprise Lehodey pour un montant de 920 € HT soit 1104 € TTC.

**- Devis réfection passage piéton devant la boulangerie – Délibération 2018-005-004 :**

M. le Maire présente le devis pour repeindre le passage piéton devant la boulangerie.

L'entreprise *UrbaSign* propose de refaire les bandes de passage et les dents de requin pour un montant de 356.25 € HT soit 427.50 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE

Le devis de l'entreprise *UrbaSign* pour un montant de 356.25 € HT soit 427.50 €.

**Questions diverses :**

**- Projet de commune nouvelle**

M. le Maire rappelle que la commune de Brainville a décidé de ne pas donner suite d'ici la fin du mandat actuel.

De son côté, la commune de Servigny a décidé de se regrouper avec la commune de Gouville sur Mer.

Le conseil ne comprend pas et regrette cette décision.

Les conseillers espèrent que celle-ci n'entraînera pas le retrait de la commune de Servigny du Regroupement Pédagogique Intercommunal. A noter que 9 enfants de Servigny sont actuellement élèves de l'école de Gratot.

Les communes de la Vendelée et de Gratot doivent décider s'il est opportun de continuer ce projet à deux communes.

Le conseil est favorable à la poursuite de ce projet tout en considérant que celui-ci a moins de sens à deux communes.

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE**

2018-005-001	Fixation des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2018/2019
2018-005-002	Frais fonctionnement pause méridienne : décision sur participations relatives aux enfants de Gratot scolarisés à Muneville le Bingard d'une part et aux enfants de Muneville le Bingard scolarisés à Gratot d'autre part
2018-005-003	Devis aménagement eaux pluviales « la Sourcinière »
2018-005-004	Devis réfection passage piéton devant la boulangerie

**Signature des membres présents à la séance :**

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
BELLAIL Rémi	Maire	
HAREL Anne	1ère adjointe	
DUREL Sébastien	2e adjoint	<u>Excusé</u>
GAMBILLON Marie-Claire	3e adjointe	
AGNES Jean-Noël	4e adjoint	
BRIENS Dominique	Conseiller	
FEREY Jean-François	Conseiller	
FREMOND Hervé	Conseiller	<u>Absent</u>
GABRIELLE Jean-Pierre	Conseiller	
HAMCHIN Thierry	Conseiller	
HERMAN Marie-Laure	Conseillère	<u>Absente</u>
JACQUES Nadia	Conseillère	<u>Absente</u>
LEROUX Jacques	Conseiller	
MARIE Marcel	Conseiller	
QUITRE Florian	Conseiller	<u>Excusé</u>